



**RÉGION ACADÉMIQUE  
MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **COVID-19 / STRATÉGIE DE GESTION DES CAS ET DES CONTACTS À RISQUE CHEZ LES ETUDIANTS DU CUFR**

# PREAMBULE

Les définitions suivantes, diffusées par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESRI), s'appuient sur les définitions établies par Santé publique France le 7 mai 2020. Elles peuvent évoluer à tout moment en fonction des informations disponibles.

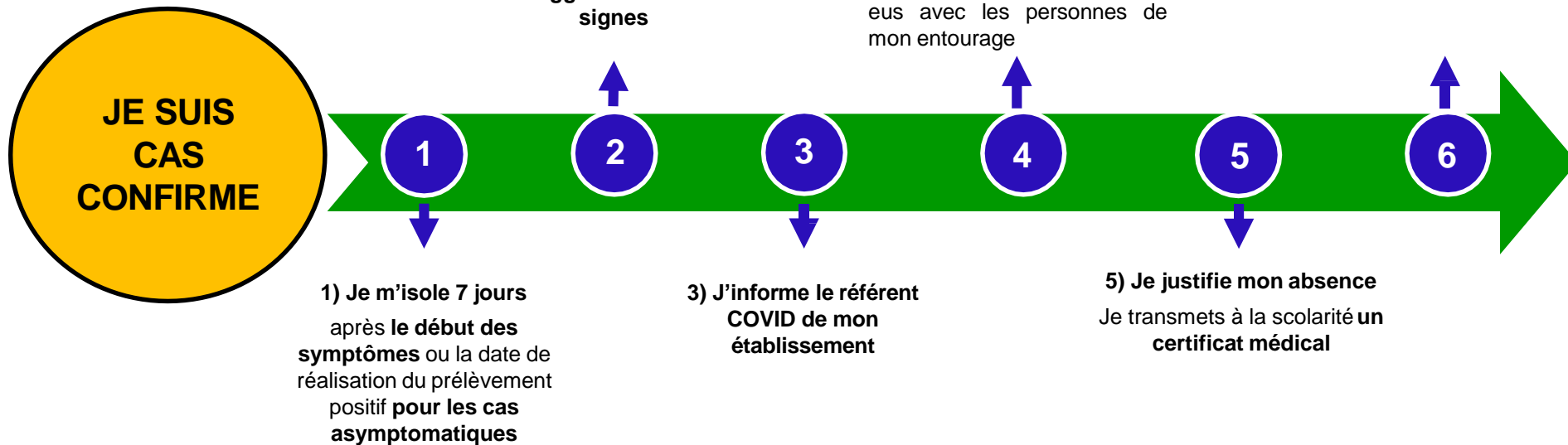
DEFINITION		EXEMPLES
<b>Cas confirmé</b>	Personne, symptomatique ou non, avec un résultat de test RT-PCR confirmant l'infection par le SARS-CoV-2.	
<b>Contact à risque</b>	Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé dans l'une des situations suivantes <b>sans mesure(s) de protection efficaces</b> (masque chirurgical porté par le cas ou la personne contact, masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas <b>et</b> la personne contact hygiaphone ou autre séparation physique par exemple de type vitre ou plexiglas).	<p>est contact à risque toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé dans l'une des situations suivantes, sans mesure(s) de protection efficace (masque chirurgical porté par le cas confirmé ou la personne contact, masques grand public porté par le cas et la personne contact, hygiaphone ou autre séparation physique par exemple de type vitre ou plexiglas) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ayant partagé le même lieu de vie (logement, internat, etc.) que le cas confirmé ou probable ;</li> <li>- Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque ;</li> <li>- Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;</li> <li>- Ayant partagé un espace confiné (salles de classe, bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas confirmé, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.</li> </ul>
<b>Cas probable</b>	Personne présentant des signes cliniques et des signes visibles évocateurs de la COVID-19.	

[Pour toute situation non indiquée ci-après, merci de contacter le référent COVID de votre établissement \(contact en fin de document\)](#)

# 1. CAS CONFIRMES

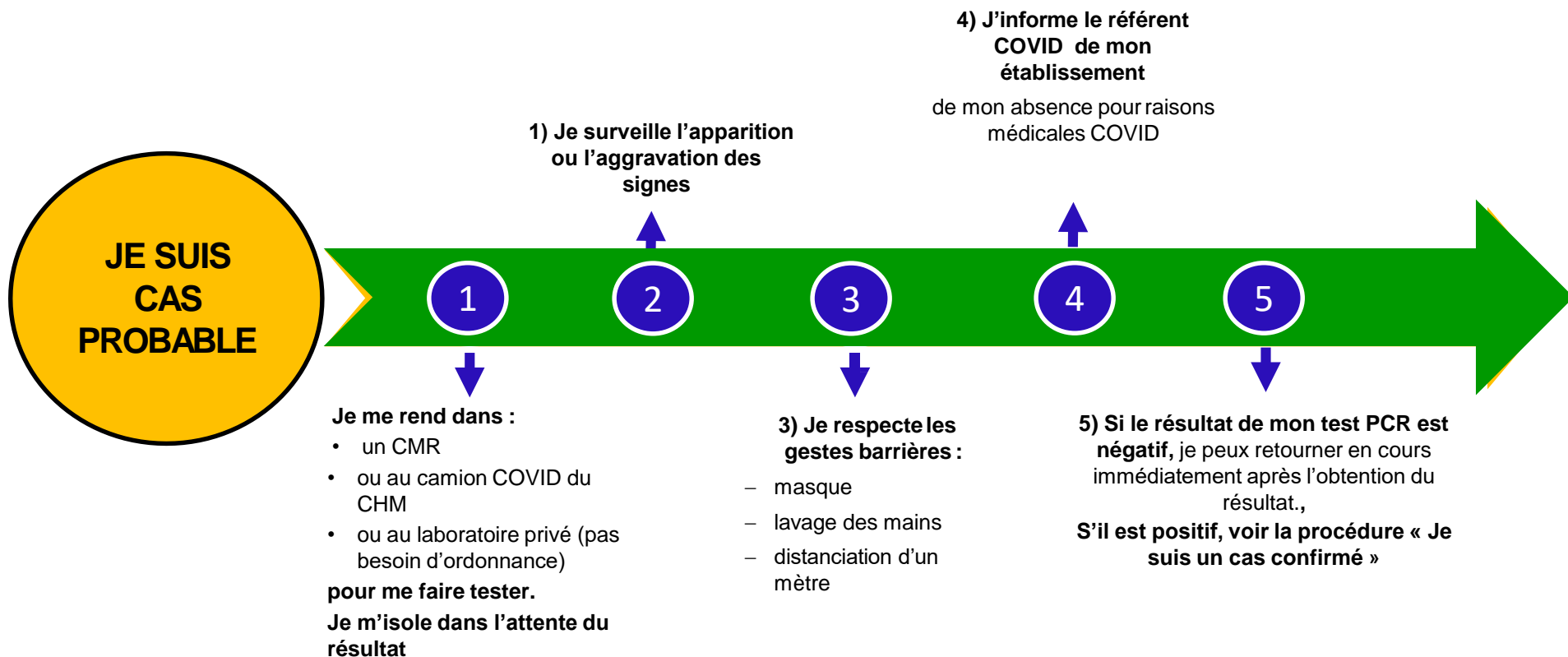
Personne ayant un test RT-PCR +,  
symptomatique ou non.

Le suivi sanitaire par la plate-forme des cas confirmés  
comprend jusqu'à 3 appels (J2, J4, J9)



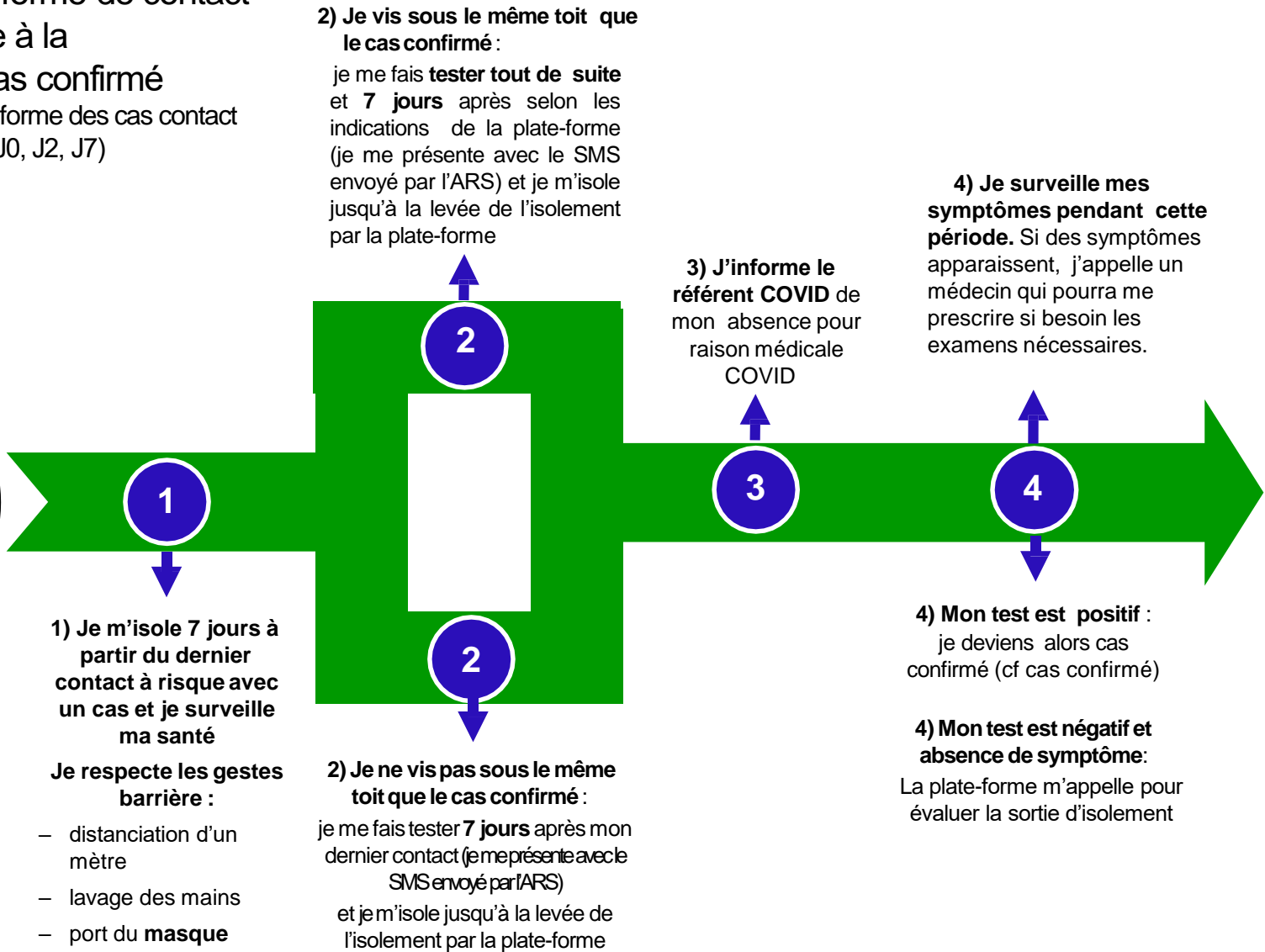
## 2. CAS PROBABLES

Personne présentant des signes cliniques et des signes visibles évocateurs de la COVID-19.



### 3. CAS CONTACT A RISQUE

Les cas contacts à risque sont identifiés par la plate-forme de contact tracing de l'ARS suite à la connaissance d'un cas confirmé  
Le suivi sanitaire par la plate-forme des cas contact comprend jusqu'à 3 appels (J0, J2, J7)



## INFORMATIONS UTILES

### J'appelle le 15 :

- Si j'ai des difficultés à respirer,
  - En cas de fièvre ( $t^{\circ} > 38$ ) ou de maux de tête
- je prends ma température 2 fois par jour,
- je ne peux plus prendre d'anti inflammatoire comme l'IBUPROFENE ou l'ASPIRINE (exemples d'anti-inflammatoires : ADVIL®, NUROFEN®, ANTADYS®, PONSTYL®, DUCLOFENAC ®).

### CONTACTS DES REFERENTS DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE MAYOTTE (CUFR):

#### Référents COVID :

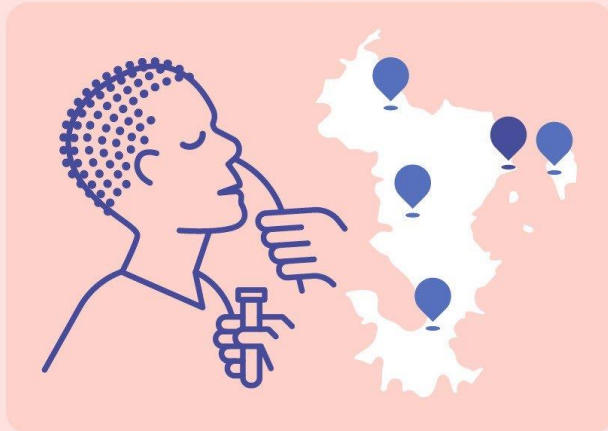
Mme NEDJAR Leïla	Directrice des Ressources Humaines	<a href="mailto:leila.nedjar@univ-mayotte.fr">leila.nedjar@univ-mayotte.fr</a>	06.68.52.59.35
Mme BERKA Daouya	Directeur des services	<a href="mailto:daouya.berka@univ-mayotte.fr">daouya.berka@univ-mayotte.fr</a>	

# OÙ SE FAIRE DÉPISTER A MAYOTTE ?

## OÙ SE FAIRE DÉPISTER À MAYOTTE ?

#CORONAVIRUS

**EN CAS D'APPARITION DE SYMPTÔMES LIÉS AU COVID-19  
OU SI J'AI ÉTÉ EN CONTACT AVEC UN CAS POSITIF\*, JE ME FAIS DÉPISTER !**



### À MAMOUDZOU

**AU CENTRE HOSPITALIER DE MAYOTTE (CHM)**  
AU CAMION DEVANT LES URGENCES

DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H À 16H  
SANS RENDEZ-VOUS.

**AU LABORATOIRE PRIVÉ D'ANALYSES  
MÉDICALES MAYOBIO**  
À LA RÉSIDENCE DES JARDINS CRÉOLES  
(À CÔTÉ DE BALLOU)

DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H À 17H  
SANS RENDEZ-VOUS.

### À KAHANI / DZOUMOGNÉ / M'RAMADOUDOU / DZAOUDZI

**DANS UN CENTRE MÉDICAL  
DE RÉFÉRENCE (CMR)**

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 15H  
SANS RENDEZ-VOUS.

\* Sur présentation du SMS de l'ARS



**EN CAS D'URGENCE SEULEMENT (ESSOUFFLEMENTS, DIFFICULTÉS À RESPIRER), J'APPELE LE 15 !**